

# Les nouveaux modes de financement du permis de conduire

## Le permis à 1 € par jour

Depuis 2016, le permis à 1€ par jour permet aux jeunes de 15 à 25 ans de financer la formation au permis de conduire grâce à un système de prêt à taux 0. Comme pour un emprunt traditionnel, le jeune conducteur effectue une demande auprès d'un établissement financier sur présentation d'un devis et d'un contrat d'apprentissage signé par l'auto-école partenaire. Le jeune conducteur rembourse par mensualités de 30 € maximum. L'État prend alors en charge les intérêts. Selon les besoins, le prêt peut aller de 600 € à 1200 €.

Bon à savoir: Cette aide n'est valable qu'une seule fois. En cas d'échec à l'épreuve finale, le candidat pourra néanmoins bénéficier de 300 € pour financer les heures de conduite supplémentaires.

## Une aide de 500 € pour les apprentis

Destinée aux apprentis de 18 ans et plus, en cours de contrat, cette aide de 500 € a pour but de réduire le coût de la formation au permis B. Un appui précieux car on dénombre en France plus de 271 000 contrats d'apprentissage. Délivrée sans conditions de ressources, cette subvention est cumulable avec les autres aides perçues par l'apprenti. Le CFA peut alors soit verser la somme directement à l'apprenti, soit à l'auto-école.